



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## hygiène et sécurité

Question écrite n° 27560

### Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la stratégie de lutte contre les maladies nosocomiales. En France, chaque année, près d'un million de patients hospitalisés sont contaminés par ces infections. Elles constituent un problème majeur de santé publique. L'incidence et la gravité des infections nosocomiales n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années au point qu'elles tuent actuellement 10 000 personnes par an. Aussi, face à ce problème inquiétant, il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour éradiquer ce fléau.

### Texte de la réponse

La lutte contre les infections nosocomiales est une priorité de santé publique. Les progrès médicaux permettent de prendre en charge des patients de plus en plus fragiles exposés à de nombreux facteurs de risque, notamment infectieux. Afin de réaliser un état des lieux de la situation dans ce domaine. Une enquête nationale de prévalence des infections nosocomiales a été menée en 2001. 1 533 établissements hospitaliers (78 % des lits d'hospitalisation français) ont été mobilisés. C'est une des plus importantes enquêtes de prévalence réalisées dans le monde. Elle montre que le jour de l'enquête, 21 010 patients sur 305 656 avaient une infection nosocomiale soit un taux de prévalence de 6,9 %. Par rapport à l'enquête nationale de 1996, pour les infections nosocomiales acquises dans l'établissement, à l'exclusion des infections urinaires asymptomatiques, on observe une diminution de 13 % du taux des infections dans les centres hospitaliers universitaires et de 24 % dans les centres hospitaliers. Parmi les 64 476 patients opérés dans les 30 jours précédant l'enquête (ou dans l'année pour ceux porteurs de matériels prothétique), 1 754 (2,7 %) avaient une infection du site opératoire. Cette enquête confirme que les infections sont plus fréquentes chez les patients présentant une pathologie sous-jacente ou des dispositifs médicaux invasifs (cathéter veineux, sondes urinaires...). Les infections sont, en effet, de causes plurifactorielles. Elles surviennent du fait du patient lui-même ou de son environnement ou des soins comme l'acte chirurgical. Ainsi, les résultats nationaux de surveillance des infections du site opératoire (ISO) pour la période 1999-2001 montrent que durant ces trois ans 271 570 interventions chirurgicales ont fait l'objet d'une surveillance. Le taux brut d'incidence des ISO est 1,85 pour 100 opérés dont près de 53 % sont potentiellement graves. Le taux brut d'incidence ajustées selon l'index de risque du NNIS (National Nosocomial Infections System, système de surveillance américain, prenant en compte l'état du patient, la durée et la classe de propriété de l'intervention) varie de 1 % pour les patients à faible risque jusqu'à 14 % pour les patients les plus à risque. Pour les faibles risques, le taux d'infection varie suivant les interventions. Ainsi, il est de 0,72 infections pour 100 neuro-chirurgies du rachis, 1,19 infection pour 100 appendicectomies et de 2,61 % pour les césariennes. Depuis 1988 la politique active du ministère de la santé s'est traduite par la mise en place d'un dispositif spécifique de lutte contre ces infections à l'échelon national, interrégional et local. Ainsi, tous les établissements de santé publics et privés (conformément au décret 99-1034 du 6 décembre 1999) doivent avoir un comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN), établir un programme d'actions et disposer d'une équipe opérationnelle d'hygiène. Afin de compléter le dispositif, le décret 2001-671 du 26 juillet 2001 décrit la nature des infections nosocomiales soumises à signalement. La circulaire d'application du 30 juillet précise les

objectifs et les modalités de signalement ainsi que les circonstances d'information des patients. Parmi les actions à venir, il est envisagé enfin de renforcer la surveillance des infections dans un double objectif de prévention des infections et d'information des patients. L'ensemble des actions menées et en cours à ce jour témoigne de la volonté du ministère de la santé de prendre les mesures nécessaires pour permettre aux établissements de santé d'assurer, avec le maximum d'efficacité, la sécurité et la qualité des soins.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Le Nay](#)

**Circonscription :** Morbihan (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27560

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 novembre 2003, page 8377

**Réponse publiée le :** 2 mars 2004, page 1666